

Lieux de culte, Bars, transports en commun reprennent du service mais...



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 136 du Vendredi 29 Mai 2020



Message SBEE COVID-19

: INSOLITE DANS L'ÉLECTION DU MAIRE DE PARAKOU

P. 3

Yaya rejeté, Abdoulaye se positionne, le vote reporté



Côte d'Ivoire

P.12

La CPI assouplit les restrictions faites à Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé

Avrankou accueille son nouveau maire dans une liesse populaire

P.3

Gabriel Ganhoutodé de l'UP élu par ses pairs
(Pari gagné pour le Coordonnateur UP d'Avrankou, Augustin Ahouanvoebla)



LE KANVO
EN TOUTE

Majesté
Nouvelle Collection

LOLO
ANDOCHÉ
PRÊT-À-PORTER

0229 97 01 06 90 | Lolo Andoche | www.loloandoche.com

Baccalauréat 2020

Point des préparatifs

P. 4

Internet

Le câble 2Africa en-tourera l'Afrique en 2024

P. 10

Réaménagement du calendrier des compétitions de badminton
Les Internationaux du Bénin à l'honneur le 16 sept

P.9

TENDANCES ACTUELLES

La mode aujourd’hui

Quand vulgarité et indécence s'y mélangent

La mode a investi tous les milieux et toutes les classes sociales. Chacun y va selon ses moyens et son milieu. Que ce soit en matière de coiffure, de vêtements et de chaussures. Le domaine qui attire notre attention aujourd’hui est l’habillement. Les tendances aussi bien chez les hommes que chez les femmes est le “slim”, les tenues serrées. La mode aujourd’hui n’a plus de limite, elle a investi tous les milieux, que ce soit dans les collèges, les universités, les milieux professionnels et autres. Il n’est pas rare de rencontrer des élèves filles dans des tenues d’école assez déconcertantes : des tenues fantaisistes, moulantes voire sexy. L’école dont la vocation première est de donner une instruction de qualité aux apprenants pourrait facilement être confondue à un podium de Fashion car on y voit toutes les tenues tendance. La mode doit-elle investir les lieux de savoir ? Difficile de répondre à cette question. On retrouve parfois certaines personnes avec des tenues inadéquates pour le travail dans les bureaux. Il existe des types de tenue pour chaque occasion .Entre les tenues traditionnelles, les tenues de ville, les tenues relaxe, chacun doit savoir la tenue qu'il faut et quand il le faut. Ce qu'il est important de savoir c'est que l'habillement fait partie de la communication non verbale, l'habillement est un outil de communication. Même lors des entretiens d'embauche, un accent particulier est mis sur la façon dont le candidat au poste est habillé. L'apparence, la tenue vestimentaire et la posture véhiculent un message .Selon l'habillement vous envoyez des signaux positifs ou négatifs à votre entourage. Il y a des tenues qui inspirent le respect, d'autres qui dévalorisent et d'autres encore qui font voir la personne comme une personne de mœurs légères .La première des choses que quelqu'un qui vous voit pour la première fois regarde c'est votre habillement ,votre physique, il se fait déjà une impression de vous. Cette première impression peut jouer à la défaveur de l'individu selon la tenue portée. Dans le milieu professionnel, l'habillement doit aller de pair avec la fonction ou le poste occupé. Les jeunes filles et femmes doivent faire attention à leurs tenues .Leurs styles peuvent leur faire prêter des intentions. Leur entourage peut voir des signaux à travers leur façons de s'habiller alors que les intéressées même n'ont aucune idée de l'effet que produit leurs tenues sur les collègues hommes. Ceci est parfois un facteur favorisant le harcèlement sexuel en milieu professionnel. Les tenues moulantes sont à la mode mais il faut voir le degré qui peut être toléré. Sur le lieu de travail, il n'est pas interdit de porter des tenues à la mode, mais il faut veiller à ce que les tenues soient le moins extravagant possible ,pas trop sexy pour éviter de mettre à mal les collègues. La décence doit être de mise sur le lieu de travail. Pour les grandes cérémonies comme les mariages, les baptêmes et autres chacun fait son choix, certains optent pour les tenues traditionnelles et d'autres pour des tenues de ville. Tout dépend du goût de chacun. Les tenues du week-end sont des tenues souvent très relaxes. Les sorties à la plage, au restaurant, en boîte de nuit sont à l'affiche. La tenue relaxe ne signifie pas que n'importe quoi peut-être porté. Il n'est pas rare de rencontrer des gens dans des tenues vraiment déplacées à la limite vulgaire parce que c'est à la mode. Les jeans Destroyed par exemple qui sont très à la mode, on en voit où les déchirures sont faites avec esthétiques et de façon légère et c'est beau mais on en voit d'autres avec de grandes déchirures, où les parties du corps sont très visibles quand c'est porté ce qui paraît vraiment vilain et vulgaire. On voit des jeunes filles et femmes dans tenues très moulantes et très courtes se pavane dans les rues sans souci. L'Afrique doit-elle perdre les valeurs au nom de la mode ? Cette question mérite d'être posée. Dans le jargon des jeunes, être à la mode signifie être branché et personne ne veut être classé parmi les non branchés. Tout est permis pour rester branché, les tenues fantaisistes, avec des couleurs criardes et des designs pas possibles. Ils vont jusqu'à prêter des tenues d'autres pour faire des photos pour se montrer branché sur facebook et les autres réseaux sociaux. Ils sont "Swag" comme ils aiment à le dire. Un véritable travail doit être fait au niveau de la société quant aux déviations qu'on observe de part et d'autres par rapport à la mode. Une photo indécente mise sur facebook peut-être la cause d'un refus d'emploi demain si les recruteurs lors des enquêtes font un tour sur la page facebook de l'individu. Ils pensent souvent que la jeunesse est une étape de la vie où l'on peut tout se permettre mais il y a des choses qui poursuivent et qui réapparaissent au moment où l'individu s'y attend le moins .Le passé rattrape toujours dit-on. Les parents doivent pouvoir jouer leurs rôles en recadrant le style vestimentaire de leurs enfants. On peut être à la mode sans être ni vulgaire ni indécent.

Moukaram A.M.BADAROU

Baccalauréat 2020

Point des préparatifs

95 404 inscrits dont 35049 filles et 60355 garçons contre 100 024 en 2019 soit un taux ;

- 137 centres retenus contre 142 en 2019 dont 07 centres fermés et 02 nouveaux centres créés ;

- Les centres d'examen fermées :
- Lycée technique de Natitingou,
- CEG Lalo,
- Collège Catholique Notre Dame de Klouékanmey,
- CEG Littoral de Cotonou,
- CEG Djassine de Porto-Novo,
- CEG Application de Porto-Novo,
- CEG 2 Pobè ;

- Les nouveaux centres : • CEG Houëto d'Abomey- Calavi ; •

Allègement des mesures de riposte contre le Covid-19

Lieux de culte, Bars, transports en commun reprennent du service mais...

Parmi les grandes décisions du conseil des ministres, on peut citer un allègement des mesures restrictives relatives aux lieux de culte, aux transports en commun et aux bars, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

II-1. Allègement des mesures restrictives relatives aux lieux de culte, aux transports en commun et aux bars, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

A la suite d'une nouvelle évaluation des mesures mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19, et en vue de renforcer le retour progressif à la normale, le Gouvernement a décidé d'assouplir encore certaines mesures restrictives restées jusqu'ici en vigueur.

Ainsi, pour compter du mardi 2 juin 2020, les lieux de culte sont autorisés à rouvrir pour recevoir les fidèles.

Les responsables religieux doivent, cependant, veiller à y faire observer le port de masque, le lavage des mains et le respect de la distance de sécurité sanitaire d'un mètre minimum entre personnes. Ils devront également, pour ceux qui en ont la pratique, prescrire la suspension du geste liturgique de paix ou des accolades pendant les célébrations.

Au soutien de ces mesures, lesdits responsables veilleront à observer des marges raisonnables de temps entre les célébrations puis à désinfecter régulièrement les lieux de culte.

Par ailleurs, pour compter de la même date, les véhicules de transport en commun sont autorisés à circuler à nouveau, à charge pour les conducteurs de faire respecter, à leur bord, le port de masque ainsi que l'espacement conséquent des passagers.

Quant aux bars, ils peuvent également rouvrir à partir de cette même date. A cet effet, leurs promoteurs et responsables sont tenus de faire observer, en leur sein, les mesures de prévention édictées, à savoir :

la mise en place de dispositif de lavage ou d'aseptisation des mains ; l'observance de la distance de sécurité sanitaire d'au moins un mètre entre usagers.

Cependant, demeurent non autorisées, l'ouverture des discothèques et les cérémonies de réjouissance jusqu'à nouvel ordre. Les plages restent interdites d'accès.

Enfin, dans le but de continuer à garantir l'efficacité de la riposte, le Conseil tient

Collège privé le Savoir d'Abomey-Calavi. NB : l'Office du Bac a prévu un candidat par table et plus des mesures barrières mises en place par le Gouvernement.

Innovations : • Inscription en ligne des candidats libres, ; • en rôlement des candidats officiels avec leur numéro matricule EducMaster.

Les difficultés apparues à la phase des inscriptions

- Des établissements non autorisés qui ont inscrit introduit des dossiers de candidats ;

- Des établissements qui continuent de faire la sous-traitance en inscrivant des élèves qui ne sont pas les leurs. Il s'agit notamment des cours du soir ;

- Des établissements à la re

cherche de fort taux de réussite, font inscrire leurs candidats de niveau faible par d'autres établissements ;

- Des élèves ayant doublé la première l'année précédente ont déposé les dossiers par l'entremise de certains établissements.

L'Office du Baccalauréat s'inscrit dans la logique de la poursuite du processus d'assainissement des établissements secondaires. Car le tamis des candidats permettra d'espérer un taux de réussite des candidats au Bac à la hauteur des efforts fournis par les acteurs de l'éducation notamment le Gouvernement.

Cell Com/OB

de la transparence des opérations financières publiques et de les partager, par la suite, avec d'autres pays.

C'est pourquoi, le Conseil a autorisé le Ministre de l'Economie et des Finances à signer le protocole d'accord et de partenariat avec IBP-GIFT en vue de la participation du Bénin à ce projet.

II-3. Mise en place du nouveau mode de règlement des factures de consommation d'eau potable et d'électricité des établissements scolaires publics.

Le nouveau mode de règlement des factures participe de la volonté du Gouvernement de trouver une solution durable à l'approvisionnement en eau potable et à la fourniture d'énergie électrique des établissements scolaires, aux fins d'éviter des situations de défaut de paiement dont la conséquence est la résiliation des abonnements ou la suspension de la fourniture d'eau potable ou d'électricité.

A cet effet, le Conseil a pris la décision de confier le paiement de ces factures aux collectivités territoriales en ce qui concerne les écoles maternelles et primaires, puis aux chefs d'établissements pour ce qui est des établissements d'enseignement secondaire.

Pour ce faire, la part des ressources réservées au paiement des factures d'électricité et d'eau dans la subvention de l'Etat allouée aux écoles sera désormais transférée aux communes qui en assureront la responsabilité.

Aussi, en cas de défaut de paiement par une autorité communale malgré la mise à disposition des ressources, amputation sera faite sur les ressources du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) allouées à cette commune.

S'agissant de l'enseignement secondaire, les ressources seront directement versées dans le compte des établissements scolaires. Le non-paiement, par un chef d'établissement, malgré la mise à disposition de ressources, sera considéré comme un manque de performance.

Les Ministres chargés de la Décentralisation et des Finances sont instruits à l'effet de veiller au bon fonctionnement de ce nouveau mode de règlement des factures de consommation d'eau potable et d'électricité dans les établissements scolaires publics.

Fait à Cotonou, le 27 mai 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement, Edouard OUIN-OURO.



Édité par GEEK BENIN

Directeur de publication délégué

Prudence SÉKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux

Elias BEHANZIN
Léon KOBODUDE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef

Jesdias LIKPETE

Rédaction

Ambroise AMETOWONA

Desk Sport

Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant

Kanon NONDICHAO
(Abomey)

Aristide ABIDJO (Lomé)

Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Insolite dans l'élection du maire de Parakou Yaya rejeté, Abdoulaye se positionne, le vote reporté (De nouveaux maires dans d'autres communes)



Les élections communales du 17 mai dernier n'ont pas fini de livrer leurs lots de surprises et d'intrigues politiques. A Parakou, citadelle arrachée par le parti Force Cauris pour un Bénin émergent, le vote du nouveau maire s'est soldé par une autre grosse surprise ce jeudi 28 Mai. Alors que tout indiquait que le candidat du bloc majoritaire Fcbe allait passer haut les mains,

c'est à un coup de tonnerre qu'on a assisté. Le seul candidat unique au poste de maire Aboubacar Yaya n'a pas vu son ticket validé par l'ensemble des conseillers élus. Des défections au sein de sa famille politique Fcbe ont entraîné son échec au premier vote. 15 voix pour 17 contre et 01 Nul. Tout est à reprendre avec un lot d'incertitudes pour celui qu'on désignait déjà depuis cet après-midi comme l'homme fort de la cité des Kobourou. Les premières informations renseignent que le blocage survenu est l'œuvre de 2 membres de sa famille politique qui, visiblement, ne valident pas sa candidature au poste de maire de la ville de

Parakou. Le nom de la conseillère Fcbe Alimatou circule sur les lèvres comme étant le cerveau de ce blocage. Elle clame que "Aboubacar Yaya ne sera jamais élu maire. Si il est maire, je serai aussi maire"... Elle s'apprêtera en conséquence à se présenter aussi comme candidate au poste de maire... Que se passe t'il donc dans la famille Fcbe de Parakou? Nous vous reviendrons avec plus de détails sous peu. Mais à l'heure actuelle, il faut juste retenir que l'élection du nouveau maire de Parakou est reporté à une date ultérieure, après la tentative manquée de l'universitaire Aboubacar Yaya. Par Prince GODHAND

CHAPITRE II DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

Article 189 : Le maire et ses adjoints sont élus par le Conseil communal en son sein, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Le candidat aux fonctions de maire ou d'adjoint au maire est présenté par le parti ayant obtenu la majorité absolue des conseillers.

Article 190 : Pour chacune de ces fonctions, en cas d'absence de majorité absolue lors du premier tour de scrutin, il est procédé, en cas d'égalité de voix, à autant de tours qu'il sera nécessaire pour que le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés soit déclaré élu.

L'élection de Yaya est légale et valide. En revanche, il n'est pas légitime. Son suffrage 15 est l'expression qu'il est le candidat de la majorité de la majorité. Il doit être déclaré élu. Les nouveaux maires des autres communes

Boukoumbé
N'dah k. Aldo (UP) est élu maire

Commune de Cové
Maire : AIHUNHN Auguste
PA: SONON VODOUNKPE Basile
DA: SONDJO

Élection du nouveau maire et ses adjoints à la mairie d'Aplahoué pour la quatrième mandature

Maire: ALLOSSOGBE Maxime

Premier adjoint au maire PA :DOUVI Jacob

Deuxième adjoint au maire (DA): GBESSO Bernard

Les chefs d'arrondissement CA:

1-Arrondissement d'Aplahoué : SODJI Emile

2-Arrondissement d'azové: MINTCHI Samuel

3- Arrondissement d'Atomey : TCHIDIMEY Pascal

4- Arrondissement de Depkpo : N'DE Jean-Marie

5- Arrondissement de Kissamey : AKOGBE Julien

6-Arrondissement de Godohou : FAMBO Hoanou

7- Arrondissement de Lonkly : FANNOU Florent.

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL DE KANDI

Suite au suffrage à chaque poste de responsabilité, la liste du Maire, Adjoints au Maire et CA se présente comme suit dans la commune de Kandi :

- Maire: ALAZI OSSÉINI SAKA Zinatou
- PAM: SEÏDOU Abdou-Wahab
- DAM: BOUKO Yaya
- CA KANDI 1: IDRISSEOU A. Souabirou
- CA KANDI 2: KOURA SÉGO Mohammed
- KANDI 3 : IMOROU Moustapha
- DONWARI : TAMOU BAGRI G. Charles
- KASSAKOU : SACA KINA Bio Guerra
- BENSEKOU : ADAMOU Sams-Dine
- ANGARADÉBOU : SALIFOU Raoufou
- SAAH: BIO DOBI Orou Bahi

Élection des nouveaux maires et leurs adjoints dans les communes du Bénin pour la quatrième mandature:

Voici la liste des maires des communes du Couffo

Commune d'Aplahoué

Maxime ALLOSSOGBE

Commune de Djakotomey

Bruno FANGNIGBE

Commune de Dogbo

Magloire AGOSSOU

Commune de Klouékanmey

Dieudonné GBEDJEKAN

Commune de Lalo

William FANGBEDJI

Commune de Toviklin

Christophe TOZO

Avrankou accueille son nouveau maire dans une liesse populaire : Gabriel Ganhoutodé de l'UP élu par ses pairs (Pari gagné pour le Coordonnateur UP d'Avrankou, Augustin Ahouanvoebla)

L'installation du nouveau conseil communal d'Avrankou est chose faite dans la matinée de ce jeudi, 28 Mai 2020 et ce, en présence du préfet de l'Ouéma, Joachim Akpity. Ils étaient assistés de ses chargés de missions Edmond Agnidé et Aholou Christophe et du secrétaire général de la préfecture. Aussitôt les membres ont installé le présidium présidé par le doyen Vodounou Toyi Godonou de l'UP suivi des deux membres, Jérémie D. Toviakou de l'UP et Assogba Michel. L'élection des membres a commencé avec la brillante élection de Gabriel Ganhoutodé de l'Union Progressiste, candidat tête de liste dans l'arrondissement d'Avrankou Centre. Il vient ainsi succéder à feu Eugène Lonègnon pour poursuivre les œuvres de développement de la commune au cours des six prochaines années. Son 1er adjoint Hounkanrin Y. Mathieu de l'arrondissement de Kouti et le deuxième adjoint Akinotcho Alidou d'Achoukpa. C'est une liesse populaire à nulle autre pareille qui a accueilli ce nouveau trio.

Liesse populaire autour du maire Gabriel Ganhoutodé Comme pour montrer que la chose politique est la mieux partagée dans la commune d'Avrankou, cité des Djaka , très tôt dans la matinée de ce jeudi 28 mai 2020, plusieurs rues ont été pris d'assaut par les militantes et militants de l'Union Progressiste sorti vainqueur des communales du 17 mai 2020. En effet, le boulevard qui mène du carrefour central à la mairie d'Avrankou a grouillé de monde. Difficile de se frayer un petit passage pour atteindre l'enceinte de la mairie tant des motos par ci, et des voitures occupaient la voie. A la question de savoir ce qui se passait, un homme, la trentaine environ nous informe que les nouveaux conseillers communaux sont entrain d'élire le maire et ses adjoints. Il ne fallait pas de midi à 14 heures pour comprendre qu'il s'agissait de l'installation des conseillers communaux nouvellement élus. Ainsi pendant plus de quatre heures d'horloges, ces populations sont

restées dans leurs différentes positions pour manifester leur joie à l'endroit de leurs élus. Le retentissement des coups de canon comme lors des grandes cérémonies a annoncé la sortie en pompe du nouveau maire de la cité des Djaka, Gabriel Ganhoutodé. La liesse était totale. Des jeunes en passant par les hommes, les femmes, personne ne voulait se conter cette fête.

Les Chefs d'Arrondissement élus:

- ATCHOUKPA : Louis DEBOGBAHOUN
- AVRANKOU : Aubert M. NOUKOUYEKPON
- DJOMON : VODOUNOU Toyi Godonou
- GBOZOUNME : Cyrille NOUYEFLIN
- KOUTI : TOVIAKOU Jérémie
- OUANHO: Hubert HOUNHOZOUNKOU
- SADO : Valere KOTOUNOU

Emeric Joel ALLAGBE

- SONSORO: SANI BARO Hammé

- SAM: KORA GOUNOU Idrissou

L'exécutif communal de Copargo au grand complet

Ignace OUOROU élu Maire

1er adjoint: wiodé zakari

2ème adjoint:
Ambani Imorou

CA Copargo: Wali Imorou

CA Singre: Samou Imorou

CA Anandana: Meda Ossina

CA Pabégou: Mamam Alfa

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les viodes des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Du bon usage du nom, « Yabi » et du prénom, « Charles »

Les faits : L'Ong Bénin Diaspora Assistance fait une grogne suite à une enquête diligentée par elle-même dans la commune de Ouèssa dans une affaire qu'il convient d'appeler le « Satom-gasoilGate ». Le récit publié par le président de l'Ong, M. Médard Koudébi sur les réseaux sociaux indexe un individu sans autre précision du nom de « Yabi Charles ». L'information fait le tour du monde. Tous ceux qui s'appellent « Yabi Charles » au Bénin sont interpellés par coup de téléphone et messages divers par leurs amis, collègues et hiérarchies. La toile s'embrase. Les hommes de l'ère culturelle Nagot du Bénin qui portent le nom, « Yabi » et le prénom, « Charles » sont regardés d'un mauvais œil. Un week-end, celui du vendredi 08 mai au dimanche 10 mai 2020 était ce lui de toutes les indignations et de tous les soupçons. Le Président de l'Ong Diaspora a-t-il mesuré toutes les conséquences et désagréments qui consistent à jeter en pâture, un nom et prénom sans aucune autre forme de précision ? Il se pose alors un problème de rédaction des résultats d'enquêtes de grogne.

Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc....

On peut bien comprendre que l'auteur du récit d'enquête de grogne ne soit ni un journaliste ni un agent asservi aux règles de rédaction strictes. Sinon, la moindre des choses est de décrire l'intéressé par sa profession ou son âge. Quand on tape : « Yabi Charles » dans le moteur de recherche « Google », cet identifiant renvoie à des personnalités diverses : Forestier, Universitaire, architecte, Médecin, élève etc.... C'est d'ailleurs pour éviter ces confusions et créer des torts inconsciemment à des honnêtes gens qu'il est recommandé de la prudence dans l'appellation sans ambiguïté des noms des gens quand on n'a pas de précisions déterminantes pouvant conduire à cibler l'individu présumé receleur. Deux précautions valent mieux qu'une. A s'y méprendre, un travail sérieux comme celui réalisé par l'Ong de M. Médard Koudébi peut créer des maux parce que les mots choisis ou omis ont fait des ombrages. Ceci vaut bien une mise au point afin que la rédaction des rapports de grogne de l'Ong Diaspora soit tout simplement professionnelle. Notons qu'aux dernières nouvelles, l'Ong Diaspora s'est rattrapée avec un résumé de sa grogne par l'usage de l'expression, « Un certain Charles ». Dossou trop tard ! Le désagrément est déjà fait.

Ce que vous devez savoir Un salaire est un pot de vin pour oublier son ambition

(Dr Aubrey Roberts)

La recherche a montré que les groupes les plus pauvres dans le monde sont les salariés, à côté des mendians.

Ils vivent dans un cercle vicieux de la pauvreté, géré sur 30 jours.

Le salaire est toujours attendu chaque mois et tout léger retard dans le paiement entraîne une anxiété, une pression et une déception déchirantes chez le salarié.

Le salaire est une solution à court terme à un problème de durée de vie.

Le salaire seul ne peut pas résoudre vos problèmes d'argent. Vous avez besoin de plusieurs sources de revenus pour vous équilibrer.

Le formulaire de déclaration d'impôts contient environ 11 flux de revenus, dont le salaire en est juste un.

Ne vivez pas la vie de pêche avec un seul crochet, il y a beaucoup de poissons dans l'océan. Le salaire est la MÉDECINE pour la gestion de la PAUVRETÉ, pas pour la guerre.

Seule votre entreprise ou votre investissement guérit la pauvreté.

La plupart des investisseurs ne sont pas des salariés.

La différence entre ces mendians dans la rue et les salariés est d'un mois de salaire.

Tronquer le flux de leur salaire pour un mois et vous vous rendrez compte que la majorité appartient à la classe inférieure.

Si vous divisez votre salaire par le taux d'échange, vous découvrirez que vous êtes plus

pauvre, par rapport à quand vous avez commencé à travailler.

Ou divisez votre salaire par an par 2000 heures pour savoir ce que vaut votre heure.

Si vous n'avez pas 3 mois de salaire en épargne, vous êtes déjà pauvre.

Être un salarié est une mentalité, brisez cela!

Votre valeur est beaucoup plus que votre salaire.

Le salaire est la valeur que quelqu'un a mis sur votre effort.

Vous ne pouvez pas augmenter en valeur, à moins que vous ne vous valorisez différemment.

La vie est un compromis entre le temps, l'effort et la récompense.

Pour être récompensé d'avantage, vous devez devenir plus précieux.

La plupart des salariés finissent pauvres à court et à long terme.

J'invite donc chacun de nous à être INTELLIGENT FINANCIÈREMENT et à OUVrir NOS YEUX POUR VOIR DES OPPORTUNITÉS DANS LES PROBLÈMES.

Plongez-vous dans l'esprit d'entreprise parce que le salaire est une déception à vie.

Être un salarié ou un investisseur est une décision.

La vie ne changera pas jusqu'à ce que vous décidiez Faites le mouvement.

Quelqu'un a dit : «Le salaire est un pot de vin pour oublier son ambition.»

Décidiez-vous maintenant, car c'est le meilleur moment.

LES CHRETIENS ET MUSULMANS AFRICAINS SONT LES CATALYSEURS DU RACISME ANTI-AFRICAIN

Le mythe biblique de Cham et les Africains

Cette histoire de ladite malédiction de Cham est tirée de la légendaire histoire de l'ivresse de Noé (Genèse 9, 18-27), comme je l'ai souligné en introduction. Elle rapporte comment, quelque temps après l'épreuve du Déluge, Noé est surpris par l'un de ses fils, Cham, ivre et dans le plus simple appareil. À son réveil, apprenant ce qui s'était passé, Noé maudit Cham en la personne de son fils, Canaan, le condamnant, lui et sa descendance, à demeurer esclaves : « Maudit soit Canaan ! Qu'il soit pour ses frères, le dernier des esclaves ! » (Genèse 9, 25). Une malédiction encore redoublée par la bénédiction que le vieux patriarche accorda successivement à Sem et à Japhet, les deux autres frères de Cham, et une malédiction asservissant Canaan à chacun d'eux (Genèse 9, 26-27). Le chapitre suivant (chapitre X) dit ensuite comment Noé a réparti les nations de la Terre entre ses trois fils (Sem, Cham et Japhet).

C'est à partir de ces quelques versets ténus qui contiennent la fameuse malédiction que l'idée fixe d'une justification religieuse de la nature servile des Noirs africains est née, et ensuite utilisée dans le monde musulman et le monde chrétien pour justifier l'injustifiable : la traite des Noirs... Nous connaissons les conséquences dramatiques pour nos frères et sœurs africain(e)s. Comment cela a-t-il été possible, d'autant plus que, nulle part dans le récit de cette malédiction de Canaan (et non de Cham), il n'est question de la couleur de peau ? Nulle mention, en effet, de la couleur de peau des fils et petits-fils de Noé dans ce chapitre de la Genèse. D'où vient l'interprétation erronée de ces versets ? Des spéculations racialistes

terra le pas en véhiculant les préjugés racistes sur l'offense de Cham pour justifier la traite des Noirs...

Dans l'Europe chrétienne, c'est à partir de la seconde moitié du XVII^e que ce récit de ladite malédiction de Cham est utilisée plus fréquemment contre les Noirs, et ce de plus en plus massivement. L'idée que les Noirs d'Afrique sont les descendants maudits de la lignée de Cham en vue de justifier leur esclavage prendra de l'ampleur et trouvera un écho un peu partout au fur et à mesure que le phénomène de la traite des Noirs s'amplifiera aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Cette idée devenue quasiment un dogme se retrouve dans un nombre de textes importants de l'époque coloniale (de Maurile de Saint Michel en 1652, de Moreau de Chambonneau en 1674, de J.B. du Tertre, en 1667, de Bellon de Saint-Quentin en 1764, etc.). Les missionnaires de l'époque en parlent abondamment sans jamais la remettre en cause. « Ce qui est certain, écrit Alphonse Quenum, c'est que l'opinion faisant des Noirs les malheureux fils de Cham était si profondément acquise que les grands fondateurs d'ordre, dont on ne peut soupçonner la bonne foi, l'utilisaient au XIX^e siècle comme raison de leur commisération pastorale sans paraître se poser les questions d'exégèse et de théologie que cette malé-

diction imposait à la doctrine d'un salut universel » (A. Quenum, 1993, p. 35).

L'interprétation spécieuse de ce récit légendaire (Genèse 9,18-27), ce non-sens biblique, aura la vie dure. Elle servira à justifier l'apartheid en Afrique du Sud. Elle est aujourd'hui heureusement décrédibilisée par l'exégèse scientifique de la Bible et tombée en désuétude. Il faut en finir avec les spéculations haineuses et le racisme. Ecouteons Achille Mbembe : « Nous devons, en ce siècle, mettre un terme à cette horrible pratique qui aura confiné les Africains à ne jamais se déplacer que dans des chaînes. Il faut désenchaîner les corps noirs, arrêter de les souiller, et ouvrir, pour nous-mêmes, une nouvelle page de notre longue lutte pour l'affranchissement et la dignité ». Reynolds Michel Sources :

COGUERY-VIDROVITCH, Le postulat de la supériorité blanche et de l'infériorité noire, In FERRO Marc (dir), Le livre noir du colonialisme, Robert Laffont, 2003

QUENUM Alphonse, Les

Églises chrétiennes et la

traite atlantique

du XV^e Siècle

au XIX^e siècle, Kartala, 1993.

M B E M B E Achille, Peut-on

être étranger chez

soi, Libération/

Idées, 14/11/2019

M E D E I R O S

François, L'Occident

et l'Afrique

(XIII - XV

Siècle, Kartala/

c.r.a., 1985

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Technologie

(Alerte médias) La Fondation Jack Ma et la Fondation Alibaba organisent le 11e webinaire du Global MediXChange for Combating COVID-19 (GMCC) en Afrique en collaboration avec les Nations Unies

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Alerte médias) La Fondation Jack Ma et la Fondation Alibaba organisent le 11e webinaire du Global MediXChange for Combating COVID-19 (GMCC) en Afrique en collaboration avec les Nations Unies

GMCC fait suite aux dons des équipements médicaux que la Fondation Jack Ma et de la Fondation Alibaba ont fait à travers le monde à plus de 150 pays et régions

JOHANNESBURG, Afrique du Sud, 27 mai 2020/ -- Alors que la lutte mondiale contre Covid-19 se poursuit, la Fondation Jack Ma (<https://www.Jack-MaFoundation.org.cn/>) et la Fondation Alibaba ont aidé à rassembler des experts médicaux du monde entier pour partager leurs connaissances, leurs expériences et leurs meilleures pratiques dans la lutte et le traitement du Covid-19. Le Global MediXChange for Combating COVID-19 (GMCC) (<https://bit.ly/2AbTySj>) est une plate-forme établie par les fondations et Alibaba Health dans le but de lutter contre le virus par le partage des connaissances et d'information. Grâce au GMCC, les professionnels de la santé du monde entier ont un accès numérique aux ressources de prévention des épidémies, aux vidéos et aux webinaires, et aux outils pour les discussions en ligne. La création du GMCC fait suite aux dons des équipements médicaux que la Fondation Jack Ma et de la Fondation Alibaba ont fait à travers le monde à plus de 150 pays et régions, parmi lesquels figurent 54 pays africains (<https://bit.ly/36C4THx>).

En Afrique, 11 séminaires en ligne ont été organisés dans le cadre du GMCC pour les professionnels de la santé de neuf pays africains, dont le Kenya, le Ghana, l'Egypte, l'Éthiopie, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Zimbabwe et le Soudan. Au total, 102 hôpitaux africains et plus de 4 500 professionnels de la santé ont participé à ces

sessions. Ces séminaires en ligne se sont concentrés sur des questions urgentes telles que définies par les hôpitaux participants et sur des sujets couvrant notamment la préparation d'un hôpital, l'allocation des ressources, le contrôle et le traitement des infections, ainsi que les meilleures pratiques en soins infirmiers et en réhabilitation. Le dernier webinaire s'est tenu aujourd'hui en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Lors de sa participation au séminaire en ligne du GMCC co-organisé par les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique) le mois dernier (<https://bit.ly/3c6CN8n>), Jack Ma, fondateur de la Fondation Jack Ma et du Groupe Alibaba, a souligné l'importance de la collaboration et du partage dans la lutte contre la crise sanitaire, « Au cours des 3 derniers mois, j'ai suivi de près la pandémie. Et au cours de nos efforts de dons, nous avons réalisé qu'il ya une grande demande d'équipements médicaux, mais également une expérience de première ligne pour lutter contre le virus. C'est pourquoi nous avons créé le GMCC. Le virus ne fait pas de distinction entre les races et les personnes ; le virus n'a pas besoin de passeport. La solidarité et la collaboration sont les seuls moyens de vaincre la pandémie. La solution n'est pas l'isolement, mais plutôt la coopération. »

La communauté médicale en Afrique a noté que l'échange de connaissances et compétences a contribué à faire progresser concrètement les efforts en cours dans la lutte pour vaincre le virus. Voici quelques-uns des commentaires recueillis:

Le partenariat est essentiel pour gagner la guerre contre Covid-19 (...) Si nous ne voulons pas que l'Afrique Afrique soit le prochain épicentre, nous devons encourager les partenariats multisectoriels au niveau communautaire, au niveau national, au niveau continental et au niveau mondial.

Cette importante collaboration est un jalon important pour y parvenir. » a déclaré le Dr John Nkengasong, directeur des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (CDC). « Avant tout, je tiens à vous remercier pour l'organisation du séminaire en ligne, la mise en œuvre a été exceptionnelle et nous attendons avec impatience de futures collaborations », a déclaré le Dr Rasha Abdelkader, Conseil supérieur des hôpitaux universitaires (Égypte).

Le séminaire en ligne de la semaine dernière a été très utile. Cela nous a aidés à développer l'organisation de notre groupe de travail et de notre équipe Covid-19, à affiner notre plan de déploiement et à appliquer une utilisation sûre et efficace des PPE. » a déclaré Sisay Sirgu Betizazu, MD, MPH, vice-recteur aux études et à la recherche, St. Paul's Hospital Millennium Medical College (Éthiopie). Le webinaire de la semaine dernière a été très utile. Cela nous a aidés à développer l'organisation de notre groupe de travail et de notre équipe Covid-19, à affiner notre plan de déploiement et à appliquer une utilisation sûre et efficace des EPI. » a déclaré Sisay Sirgu Betizazu, MD, MPH, vice-recteur aux études et à la recherche, St. Paul's Hospital Millennium Medical College (Éthiopie). La session du séminaire en ligne nous a été très utile en termes de leçons apprises et de partage des meilleures pratiques avec des pratiquants expérimentés venant du champ de bataille. Nous avons beaucoup appris, en particulier sur le remodelage de la salle, la conception et l'organisation des flux patients / personnel / logistique. Nous avons bien sûr fait de même, mais le webinaire a montré nos lacunes et nos faiblesses et c'est ce que nous sommes en train d'améliorer. » a déclaré le Dr Zuberi Muvunyi Directeur général des services cliniques - Ministère de la Santé (Rwanda). Les expériences qui ont été partagées lors de cet échange ont été très précieuses et nous avons déjà utilisé de nombreuses leçons. Nos établissements de santé mettent en place des « cliniques contre la fièvre » et mettent en place des structures de flux de patients rationalisées. » a déclaré le Dr S M Zungu, chef de projet : réponse du secteur à Covid-19, Département national de la santé (Afrique du Sud).

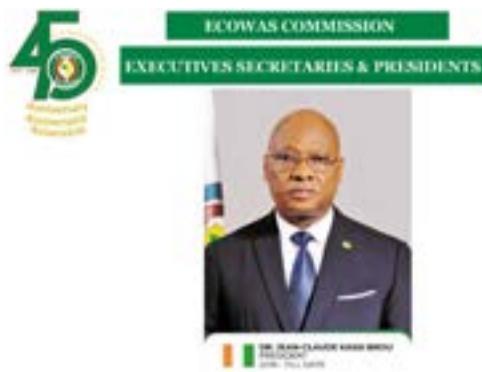
La session a été très utile et a répondu à beaucoup de nos questions. La plupart de notre temps est consacré à des cas graves, avec cette discussion, nous apporterons beaucoup de changements et cela sauvera beaucoup de vies. » a déclaré Christopher Mnzava, coordinateur de l'équipe régionale multi-agences d'intervention d'urgence de Dar es Salaam (Tanzanie).

Une rediffusion de tous les séminaires en ligne pour les professionnels de la santé est disponible ici (<https://bit.ly/3gv6pQn>). Pour en savoir plus sur les dernières mises à jour sur les efforts philanthropiques mondiaux de la Fondation Jack Ma et de la Fondation Alibaba pour faire face à l'urgence Covid-19, visitez Alizila (<https://bit.ly/36C4THx>), suivez @JackMa (<https://bit.ly/2ZHJKKE>) et @foundation_ma (<https://bit.ly/3c6Z3z8>) et @albabagroup (<https://bit.ly/2B88Vf8>). Le programme philanthropique phare de la Fondation Jack Ma en Afrique est l'African Netpreneur Prize Initiative (ANPI), qui est actuellement ouvert aux candidatures pour le 2e concours annuel des prix Africa's Business Heroes (<https://bit.ly/2M0XmbR>). Le prix vise à mettre en lumière les talents et les idées commerciales des entrepreneurs de toute l'Afrique et décernera un pool de 1,5 million de dollars en subventions à dix finalistes qui illustrent la résilience, l'innovation et le leadership et qui travaillent pour résoudre des problèmes critiques et éléver leurs communautés locales.

Distribué par APO Group pour The Jack Ma Foundation.

SOURCE
The Jack Ma Foundation

MESSAGE DE S.E JEAN-CLAUDE KASSI BROU, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO, AU PERSONNEL DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ À L'OCCASION DE LA COMMÉMORATION DU 45E ANNIVERSAIRE DE LA CEDEAO



CHERS MEMBRES DU PERSONNEL,

A l'occasion du 45ème anniversaire de la fondation de la CEDEAO, qui tombe en ce jour du 28 mai 2020, c'est un plaisir pour moi d'adresser mes sincères salutations aux bâtisseurs de notre Communauté. Grâce à leur vision et à leurs efforts dévoués, notre région peut aujourd'hui s'enorgueillir d'avoir réalisé un espace de libre circulation qui s'étend à plus de 15 pays, un marché économique intégré et des mécanismes de formulation de politiques harmonisées dans tous les domaines.

Le thème retenu pour ce 45ème anniversaire est : "45 ans de solidarité au service des peuples d'Afrique de l'Ouest", complété par un premier sous-thème qui appelle à "Promouvoir ensemble le développement socioéconomique et humain, par l'intégration régionale", et un second sous-thème appelant à "Lutter ensemble contre la Covid-19 en Afrique de l'Ouest". Il va sans dire que ces thème et sous-thèmes trouvent un écho dans cette vision multidimensionnelle de nos Pères fondateurs.

Au cours des 45 dernières années, les États membres de la CEDEAO ont fait preuve de résilience. Ensemble, ils ont traversé de nombreux défis - politiques, économiques, sociaux et sanitaires - notamment la crise de l'épidémie à virus EBOLA. Les États membres n'ont jamais ménagé aucun effort pour afficher des perspectives de croissance prometteuses et tous ont œuvré sans relâche en faveur du développement social à tous les niveaux.

Malheureusement, ces efforts se sont vus compromis par le choc sécuritaire qui a frappé la région dans la zone centrale du Sahel et le nord-est du Nigeria. L'année dernière, la Communauté a convoqué un sommet extraordinaire sur le terrorisme dans notre région, et décidé de l'élaboration d'un Plan d'action régional adopté en décembre 2019 par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

Alors que des efforts conjoints sont déployés pour lutter contre le terrorisme et venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées internes, notre région est à présent confrontée à un deuxième choc résultant de la pandémie de COVID 19 avec son corollaire d'impacts sanitaires, économiques, sociaux et humanitaires. À ce jour, tous nos États membres sont touchés par la pandémie et la région



de l'Afrique de l'Ouest comptait, au 26 mai 2020, 30 543 cas confirmés de COVID19, et a malheureusement enregistré 655 décès.

Au nom de toutes les institutions de la Communauté, nous compatissons avec les familles endeuillées et leur exprimons nos plus sincères condoléances pour les pertes subies. Nous souhaitons en outre un prompt rétablissement à tous les malades de la pandémie.

Dès la fin février 2020, lorsque la région a enregistré son premier cas de COVID 19, la plupart des États membres ont pris des mesures strictes pour contenir la propagation de la maladie et fournir des soins de santé adéquats pour tous. Aux premières heures de la lutte contre la COVID-19, la Commission de la CEDEAO, en étroite collaboration avec l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), a été très active pour soutenir les efforts des États membres de la CEDEAO, par la mise à disposition de fournitures et d'équipements médicaux essentiels ainsi que par le renforcement des capacités, favorisant ainsi un sentiment de solidarité collective en ces moments cruciaux.

En dépit des mesures très fortes prises par les États membres pour faire face à la propagation du virus, la pandémie a entraîné une forte baisse des activités économiques, une diminution des ressources financières couplée à une augmentation des dépenses, ainsi que des crises sociales et humanitaires. En vue d'atténuer les impacts de la pandémie, les États membres ont pris d'importantes mesures.

Pour leur part, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont une fois de plus fait preuve d'un haut degré de solidarité, lorsqu'ils se sont réunis en avril 2020 en un Sommet extraordinaire virtuel, à l'effet de recommander des mesures collectives visant à mettre un terme à l'escalade de la pandémie. Tout en reconnaissant l'impact délétère de la maladie sur le processus d'intégration régionale et le développement socioéconomique en général, les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ont exprimé leur détermination à tout mettre en œuvre pour protéger leurs citoyens contre la maladie et à conjuguer leurs efforts pour trouver une solution durable à la crise sanitaire, notamment par la recherche médicale endogène.

Ils ont en outre saisi l'occasion de leur rencontre pour exprimer leur solidarité avec le reste du continent africain afin de mobiliser le soutien international en faveur de l'allégement de la dette. Cette initiative devrait permettre de libérer des ressources en faveur de mesures de protection et de palliatifs, au regard de la gravité de l'impact de la pandémie sur les citoyens les plus vulnérables, notamment ceux du secteur informel et des zones rurales, en particulier les femmes et les jeunes. Les Chefs d'État et de Gouvernement ont également décidé de soutenir la mise en place du Fonds de solidarité anti-COVID créé par l'Union africaine.

Nous sommes convaincus que les efforts soutenus engagés collectivement par la CEDEAO et ses États membres, aussi bien dans le domaine social qu'humanitaire et économique, finiront par produire des résultats durables dans la lutte contre la pandémie de la COVID 19.

A cet égard, nous ne pouvons manquer d'exprimer notre profonde gratitude à l'endroit du secteur privé et de la société civile, pour l'appui concret apporté aux États membres. Cet appui ne fait que confirmer le vieil adage selon lequel 'Charité bien ordonnée commence par soi-même', tout en encourageant nos partenaires extérieurs à apporter

un soutien généreux que les Chefs d'Etat ont tenu à saluer tout particulièrement.

Nos partenaires du continent – j'ai nommé l'Union africaine et la Banque africaine de développement – méritent une mention spéciale, ayant tout mis en oeuvre pour assurer une réponse africaine à la crise. Nos remerciements vont également à nos partenaires internationaux, notamment les Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, l'Union européenne, le G20 et les partenaires bilatéraux, qui ont fourni un appui en temps opportun.

Au cours des quarante-cinq dernières années, la Communauté a enregistré des avancées notables dans de nombreux domaines, en dépit de l'énormité des défis. Nous sommes en droit d'en être fiers et devons tout faire pour consolider ces acquis et aller de l'avant.

A cet égard, il convient de rappeler les acquis obtenus, au prix de gros efforts, dans le domaine politique, en particulier pour la démocratisation et l'observation d'élections. A ce titre, au cours de l'année écoulée, nous avons fourni un appui technique et financier pour la préparation et la conduite d'élections - présidentielles en Guinée Bissau et au Togo - législatives, couplées à un référendum en Guinée. Alors que nous nous acheminons vers des scrutins présidentiels dans cinq pays, au cours des sept prochains mois, nous avons pris la mesure des difficultés auxquelles les Etats membres pourraient se trouver confrontés, en cherchant les moyens de lever les contraintes et d'écarteler les risques posés par le nouveau coronavirus 2019, pour l'organisation d'élections.

Sur le front économique, nous continuons de renforcer les éléments de base du projet d'intégration, notamment la libre circulation des biens et des personnes, ainsi que le droit d'établissement. Tout sera mis en oeuvre afin d'assurer l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), initialement prévue pour le 1er juillet 2020, car elle devrait nous offrir la possibilité d'établir et de consolider de nouvelles chaînes de valeur régionales et continentales, dans un contexte de difficultés au plan mondial.

En revenant sur les réalisations obtenues, non seulement au cours de l'année écoulée, mais aussi durant les quarante-cinq dernières années, nous nous devons également de scruter l'avenir et voir ce qu'il nous réserve. Il est vrai d'affirmer que nous sommes les seuls à pouvoir construire notre avenir, en dépit de nos difficultés. En vérité, il serait approprié de rappeler ici un autre adage qui dit que derrière chaque nuage se cache un rayon d'espoir. Je voudrais à cet égard encourager la Communauté à rester optimiste en ce qui concerne la direction dans laquelle est engagée notre région. Nous avons déjà entamé la réflexion sur la formulation d'un plan de redressement post Covid-19, qui s'appuiera sur tous les secteurs d'activité.

Pour ma part, je demeure optimiste en dépit des défis actuels, et j'ai l'espoir que pour le reste de l'année 2020, notre 45ème anniversaire demeurera une étape mémorable; en effet, c'est également l'année durant laquelle nous aurons fait la démonstration de notre résilience et de notre ingéniosité en tant que peuple, en tant que région et en tant que Communauté ; nous devons également faire preuve de leadership et avoir foi dans notre capacité à surmonter ensemble les défis et construire un avenir radieux pour les populations de la région CEDEAO.

Je voudrais également féliciter le personnel des institutions de la CEDEAO (Commission,



Parlement, Cour de justice, Groupe intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), Organisation ouest-africaine de la Santé (OOAS), Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), et Bureau de l'Auditeur général). Par votre ardeur au travail et votre dévouement, vous nous avez fait avancer sur la voie de la réalisation de la vision de base des Pères fondateurs, concernant le développement économique et social accéléré de la région, par un processus d'intégration, soutenu par la stabilité politique, ainsi que la paix et la sécurité, permettant ainsi aux citoyens de bénéficier d'un avenir prospère et partagé.

Nous attendons avec impatience de célébrer de futurs anniversaires durant lesquels nous examinerons le chemin parcouru avec courage et persévérance et en gardant foi en notre Communauté, pour nous en féliciter car nous aurons gardé le cap et apporté les réponses nécessaires aux grands défis. Vive les populations de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Vive la CEDEAO

S.E. Jean-Claude Kassi Brou
Président de la Commission de la CEDEAO
28 mai 2020

Les dates Clés de la CEDEAO

- 1975
- Crédit de la CEDEAO
- 1976
- Adhésion du Capo Verde
- o 1977
- Installation du siège du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO à Lagos (Nigeria)
- o 1991
- Inauguration de l'immeuble du siège du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO à Abuja (Nigeria)
- o 1993
- Signature du Traité Révisé de la CEDEAO (Cotonou, Bénin)
- o 1998
- Transfert du siège de la CEDEAO de Lagos à Abuja en 1998
- o 2000
- Retrait de la Mauritanie
- o 2007
- Adoption de la Vision 2020 et transformation d'un Secrétariat Exécutif à une Commission
- o 2019
- Adoption du nouvel organigramme des Institutions de la CEDEAO à l'exception de la BIDC

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1-Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
 Autre localité du Bénin
 Afrique/Europe /Monde
 Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél: pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Réaménagement du calendrier annuel des compétitions mondiales de badminton Les Internationaux du Bénin à l'honneur le 16 septembre prochain

Les activités liées au badminton au cours des derniers mois mis à l'arrêt en raison de la pandémie du Covid-19, par la Fédération mondiale(Bwf) de la discipline pourrait reprendre d'ici là. Cette nouvelle est due à la reprogrammation des compétitions annuelles effectuée par l'instance internationale de la discipline.



Selon un courrier adressé à toutes les fédérations nationales il y a quelques jours, on retient que la compétition qu'organise la Fédération béninoise de badminton dirigée par Aubin Assogbadé nommée « Les Internationaux du Bénin » est actée et aura lieu du 16 au 19 septembre 2020, à Cotonou. Au-delà de cette compétition qu'à l'honneur d'organiser le comité exécutif du badminton béninois, il y a également la compétition continentale attribuée au Bénin par la Confédération africaine « les championnats d'Afrique U19 » qui se déroulera du 20 au 27 septembre à Cotonou. Ainsi donc, le mois de septembre s'annonce donc chargé pour les athlètes du badminton béninois qui traversent une période particulière depuis l'arrêt des différentes

manifestations sportives au Bénin du fait de la pandémie du coronavirus. Pour arriver à cette bonne nouvelle (reprogrammation), l'instance internationale (Bwf) a travaillé en étroite collaboration avec les différentes associations membres et les confédérations continentales. Pour le secrétaire général de l'instance mondiale (Bwf), Thomas Lund « La tâche n'a pas été facile », nous avons travaillé pour l'avenir du badminton avant de rassurer que « la santé, la sécurité, le bien-être de tous les athlètes, de leur entourage, des officiels et de la grande communauté de badminton continuent d'être la priorité N°1 de l'instance mondiale ». Rappelons que si ces rendez-vous sportifs ont été maintenus au Bénin par l'instance internationale du badminton, c'est à cause du sérieux et de la bonne organisation, que mettent les membres de la fédération béninoise de badminton qui sont appelés une fois à encore mettre les bouchées doubles pour une parfaite organisation et faire oublier la Covid 19.

Flavien ATCHADE

Sport/Divertissement

• Euloge Adda remet les lots aux participants du jeu “Connais-tu Mon Club” (SitouRafiatou, vainqueur de la saison 1)



Initié par Euloge Adda, secrétaire général des Requins FC, club de deuxième division du championnat béninois (Ligue 2), le jeu “Connais-tu Mon Club”, saison 1, a pris fin samedi dernier, à travers la remise des lots aux participants. Cette cérémonie riche en couleur a eu lieu, dans les locaux d'une maison sise à TokpotaZébè (Porto Novo). Au début de ladite séance qui a connu la présence de tous les participants et leurs représentants, l'équipe du comité d'organisation s'est dite très heureuse du déroulement de jeu qui vient plonger tous dans l'histoire des clubs béninois. Pour Euloge Adda initiateur du jeu, cette initiative est une vieille idée qui a pour but de reconstituer l'histoire des clubs qui va être consignée dans un livre qui sera édité à cet effet. « Il est difficile de consulter le passé de nos clubs. Alors, j'ai pensé éditer un ouvrage pour renseigner tous les fans sur le passé de nos clubs. D'où l'organisation de ce jeu et je voudrais remercier les administrateurs du forum Football Nouveau Départ (FND) qui nous ont permis de voir le jeu se dérouler », a déclaré l'initiateur. Selon Marius Zodéougan,

l'un des administrateurs du forum, le jeu est à l'actif de tous les membres dudit forum. « Il va permettre aux clubs d'avoir d'archive. Et c'est en cela je salue l'initiateur et toute son équipe, sans oublier les joueurs », a-t-il laissé entendre. A souligner que pour cette première saison, les participants ont eu droit à des questions sur les Dragons de l'Ouémé, les Buffles de Parakou, EsaeFC, Jsp, Requins Fct Aspac FC. Et à l'issue, c'est Rafiatou Sitou, ex arbitre internationale et aujourd'hui Présidente de l'Association pour la promotion des valeurs sportives (Apvs) qui a remporté le premier prix devant les autres challengers qui n'ont pas démerités. Elle a d'ailleurs salué l'initiative. « Ça a été très difficile de recueillir les informations justes. Car, les clubs n'ont pas d'archives et les informations sont de bouche à oreilles, chose qu'il faut corriger et c'est en cela je salue l'idée et promet accompagner pour la réalisation du projet d'ouvrage », a-t-elle informé toute heureuse d'être la première gagnante du jeu de la première saison. A.F



Coronavirus - Bénin

Le bon geste de la Fédération Béninoise de Football aux clubs de L1, L2 et L3

Depuis le 15 mars, l'institution chargée du football béninois a décidé suspendre toute activité liée au football jusqu'à nouvel ordre, conformément aux recommandations du Gouvernement. L'effet immédiat a été la suspension des championnats de première, deuxième et troisième divisions. La FBF prévoit venir en aide aux clubs en agonie financière.

La suspension provisoire des championnats locaux expose les clubs à des difficultés dans la gestion de leurs finances et surtout à tenir leur engagement vis à vis de l'encadrement et des joueurs. N'étant point insensible à cette situation qui affecte le football béninois, le comité exécutif de la Fédération Béninoise de Football (FBF) a décidé le lundi 25 Mai 2020 d'accompagner financière-

ment les clubs des Vitalor Ligue1, Ligue 2 et Ligue 3 afin de leur permettre de faire face efficacement aux charges tout en optant pour un paiement anticipé d'une avance sur la subvention de solidarité promise par le président de la FIFA. Ce geste est louable de la part de l'institution. Vivement la reprise du sport roi.
DEO-GRATIAS MICHODJE-HOUN

Transfert

Ces Écureuils qui animeront le mercato d'été



Le mercato d'été ouvrira bientôt ses portes. Les différents clubs disposent donc de la possibilité de dynamiser leurs effectifs. Chez les joueurs, de nombreux mouvements sont également en vue. Dans le rang des internationaux béninois, certains noms sortent du lot. En fin de contrat avec leurs clubs respectifs, ceux-ci vont très certainement faire parler d'eux lors de la prochaine fenêtre de transferts.

Une nouvelle aventure pour le Capitaine des Écureuils ?

Stéphane Sessegnon arrivera à la fin de son bail avec Genclerbirligi en juin prochain. Cela fait déjà deux années que le numéro 17 des Écureuils évolue dans

l'élite turque. Cependant, les choses ont bougé depuis son arrivée. Et le capitaine de Genclerbirligi pourrait être tenté de mettre les voiles. Il pourrait également toutefois prolonger. Quoi qu'il en soit son nom sera grandement cité lors du mercato estival. Fabien Farnolle part pour rester en Superlig ? Le géant portier béninois évolue dans le même championnat que son capitaine. Tout comme ce dernier, son contrat expira cet été. Le Yeni Malatyaspor n'étant pas en état de grâce, le portier béninois pourrait changer de couleurs cet été. Il avait été annoncé du côté du Besiktas. Cependant la piste semble s'être refroidie. Le mercato prochain permettra néanmoins de connaître le futur de carrière de Fabien Farnolle.

[Bénin] Mercato

Daniel Sosah, la convoitise en Algérie

Découvert dans le championnat nigérien avec l'AS FAN où il termine meilleur buteur et meilleur joueur de la saison 2018 (27 matchs, 24 buts, 9 passes décisives), Daniel Sosah a fait les beaux jours du Club Industriel de Kamsar cette saison en Guinée. Né au Ghana d'un père béninois, l'attaquant originaire du Bénin est convoité par plusieurs clubs. Dans les lignes de mediafootdz.com, l'agent du joueur Diallo Ibrahima Diouldé a confirmé l'intérêt grandissant des clubs Algériens dont faisait écho la presse Algérienne pour le joueur du Club Industriel Kamsar. Le football est actuellement à l'arrêt dans la quasi-totalité des pays du monde. Malgré cela, les clubs se préparent déjà pour la saison à venir.

A en croire Diallo Ibrahima Diouldé, l'attaquant béninois serait dans le viseur de quelques écuries algériennes. Il ajoute aussi que le jeune buteur serait également suivi en Europe et même par les concurrents du CIK dans le championnat guinéen. « Alors comme vous l'avez dit, Daniel est en fin de contrat même si son club, qualifié pour la prochaine compétition africaine est déjà entré en négociation pour le prolonger. De même un grand club du championnat guinéen a également pris attaché avec son club vu les performances et prestations qu'il a montrées durant les trois dernières saisons » a-t-il affirmé à mediafootdz.com. L'agent a poursuivi en précisant que l'ancien meilleur buteur du championnat nigérien, pourrait s'envoler

pour l'Algérie. « C'est vrai que j'ai été contacté par plusieurs dirigeants des clubs notamment en Algérie mais à l'heure actuelle, le football arrive au second plan. Nous espérons donc que tout rentre dans l'ordre pour que les choses sérieuses commencent », a-t-il conclu. Pour rappel, Daniel Sosah (21 ans) a inscrit la bagatelle de 44 buts en seulement 2 saisons et demi. Il est passé par Noble Arrics au Ghana (26 Matchs, 18 Buts, 03 passes décisives). Avec le CIK, il compte 35 matchs en tout avec 20 réalisations pour 11 passes décisives, depuis 2018. S'il prolonge l'aventure avec le CIK, il pourra participer à la prochaine Coupe CAF. Alors partira ou ne partira pas ?

Source: Zone foot

Le câble 2Africa entourera l'Afrique en 2024 pour relier le continent au Moyen-Orient et à l'Europe



Le géant américain Facebook a officialisé son projet "2Africa". D'ici à 2024, il va installer, avec sept opérateurs télécoms, un câble de télécommunications sous-marin tout autour du continent africain, l'un des plus longs du monde. Le projet promet de démultiplier la connectivité Internet du continent. A quoi faut-il s'attendre ? Pourquoi Facebook lance son propre réseau ? Les réponses de TV5MONDE.

- Pourquoi ce câble est-il un projet hors norme ? Le vaste projet a été initié secrètement il y a deux ans. Le géant Facebook a réussi à convaincre sept partenaires de lancer la fabrication et la pose d'un des câbles de télécommunications les plus longs du monde pour apporter un réseau de fibres optiques à l'Afrique. 37 000 kilomètres de câble posé au fond de l'océan entre la Grande Bretagne, le Cap de Bonne-Espérance au sud de l'Afrique et qui remontera vers la Méditerranée, en passant par la mer Rouge. 37 000 km, c'est presque la circonférence de la planète Terre. Le coût de l'investissement est tenu secret mais, selon les informations de TV5MONDE, il sera compris entre 800 millions et 1 milliard de dollars. Le câble sera opérationnel en 2023 ou 2024. Le projet est hors norme également parce qu'il regroupe une série de partenaires commerciaux qui n'ont pas forcément pour habitude de coopérer. Aux côtés de Facebook, le consortium créé pour l'occasion regroupe par exemple l'opérateur China Mobile International, alors que le réseau social de Mark Zuckerberg est proscrit en Chine. Le projet, qui s'appelait initialement "Simba", compte aussi dans ses rangs le Saoudien Saudi Telecom, le Français Orange, Telecom Egypt, le Britannique Vodafone et le Sud-Africain MTN Global Connect. C'est un autre Français, Alcatel, qui sera chargé de la fabrication du câble. - 2Africa fera-t-il baisser les coûts

des télécommunications en Afrique ? En dépit du coût très élevé de cette infrastructure, elle devrait permettre de faire baisser les prix des échanges de données à l'international, entre l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient. Plus un câble est capable de délivrer du débit, plus le coût de la donnée est bas. Or, la technologie déployée permettra de multiplier par 2 ou 4 le nombre de fibres optiques passant à l'intérieur du câble. Jean-Luc Vuillemin, le directeur Réseaux et Services internationaux chez Orange, assure que "dans ces pays, il faut apporter une connectivité à des prix compatibles avec le pouvoir d'achat des populations locales. Le but de 2Africa est d'arriver, pour un coût de maintenance identique, à un coût de la bande passante internationale qui sera diminué de plusieurs centaines de fois".

- 2Africa va-t-il faire exploser les débits Internet en Afrique ? Les promoteurs du projet assurent que la capacité de débit numérique de ce nouveau câble correspondra à trois fois les capacités actuelles de l'ensemble des câbles sous-marins installés aujourd'hui autour du continent africain. La promesse est alléchante pour les populations d'Afrique. Toutefois, le débit Internet dans les entreprises ou chez les particuliers ne dépend pas uniquement des câbles sous-marins. Une fois arrivée sur terre, la donnée transportée doit aussi trouver un réseau de télécommunications efficace à l'intérieur du territoire. Et c'est souvent ce qui manque dans beaucoup de pays du continent. Qemal Affagnon, responsable Afrique de l'Ouest de l'ONG Internet Sans Frontières, déplore que déjà aujourd'hui, l'ouest de l'Afrique ne profite pas pleinement des capacités offertes par les câbles sous-marins. Selon lui, "les câbles qui fonctionnent sur la façade ouest sont utilisés à 20% seulement de leurs capacités, parfois moins. Cela s'explique par le fait que des investissem

tissements n'ont pas été faits, l'infrastructure terrestre fait défaut pour permettre aux populations de bénéficier des installations. On verra si ce nouveau câble viendra combler les lacunes qu'on observe aujourd'hui". Du côté des opérateurs, on assure travailler aussi au développement des infrastructures terrestres. Orange, par exemple, "est en train de construire un réseau panafricain en interconnectant entre eux les réseaux de l'ensemble de (ses) filiales en Afrique", relate Jean-Luc Vuillemin. Ibrahima Ba, directeur des investissements dans les infrastructures réseaux sur les marchés émergents chez Facebook, explique : "C'est tout un écosystème et les investissements doivent suivre d'ici à 2023-2024. Nous investissons pour acheminer la capacité depuis les villes côtières vers l'intérieur, même dans des pays qui n'ont pas d'accès à la mer. Facebook a déjà investi pour développer les projets terrestres, par exemple sur la fibre optique au Nigeria, en RDC, au Congo, en Afrique du Sud".

- Quels pays seront desservis par ce câble sous-marin ?

16 pays africains seront connectés à ce câble sous-marin, notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Gabon, le Congo, la RD Congo, l'Afrique du Sud, Madagascar ou Djibouti. Pour certains de ces territoires, ce sera la première fois qu'un réseau de fibres optiques arrivera directement par la mer.

- Pourquoi Facebook crée-t-il ses propres réseaux Internet ?

Facebook est à l'origine du projet 2Africa. Comme Google ou d'autres géants de l'Internet, le réseau social s'est lancé depuis plusieurs années dans la construction de son propre réseau de télécommunications, indépendant des grands opérateurs habituels. Ibrahima Ba explique que "la mission de Facebook, c'est la connectivité du monde, des gens entre eux. C'est très important pour nous". Mais le géant a surtout besoin d'offrir un service toujours plus rapide à ses utilisateurs pour les fidéliser. Il a déjà implanté de nombreux centres de données dans plusieurs pays d'Afrique. "Il nous faut connecter ces points de présence pour rapprocher le contenu de Facebook de l'utilisateur final, ajoute Ibrahima Ba. Cela peut améliorer la performance du produit. Quand les gens se connectent à WhatsApp, par exemple, ils voient le nom de leur opérateur télécom mais derrière cela, il y a déjà des centres de données, des câbles sous-marins et des fibres optiques de Facebook".

- Facebook pourra-t-il espionner les données qui transitent ?

Les opérateurs assurent que cela ne sera pas possible. Le câble renfermera 16 paires de fibres optiques

differentes. Chacune de ces paires sera exploitée indépendamment par chacun des opérateurs du projet. Ibrahima Ba, de Facebook, promet qu'il y aura "une séparation physique du trafic. Le trafic de Facebook passera uniquement sur la fibre optique de Facebook. Comme le trafic des autres opérateurs sera indépendant. Il n'y a pas vraiment de risque nouveau en termes de sécurité, d'autant que les données seront cryptées sur la fibre optique".

>> En voir plus : Facebook : "C'est très important pour nous de rendre possible le développement de l'Afrique" : L'ONG Internet Sans Frontières se montre sceptique et estime que "ce projet de câble pourrait être exploité à des fins d'intelligence économique ou même politique". Qemal Affagnon suggère d'imposer "un contrôle social des données qui transitent. Il faudrait pouvoir réguler ce bien commun que constituent les câbles sous-marins à fibre optique", selon lui.

2Africa devrait en revanche permettre un accès aux connexions internationales plus large pour les acteurs économiques africains. Jean-Luc Vuillemin, d'Orange, fait valoir que "dans chaque pays, le câble se terminera dans des centres de données ouverts où toutes les entreprises qui voudront utiliser de la capacité pourront se connecter librement. C'est une offre commerciale ouverte à tout le monde".

- 2Africa va-t-il faire disparaître les coupures de réseau ?

Les coupures du réseau Internet s'expliquent parfois par un incident sur un câble sous-marin. Il arrive qu'un navire sectionne l'une de ces installations avec son ancre ou en pêchant. D'autres fois, ce sont des séismes sous-marins qui provoquent la cassure. Ce cas est fréquent au large de la RDC, dans le canyon créé par le fleuve Congo. Ces derniers mois, 25 coupures de câbles, dont 12 simultanées, ont parfois provoqué l'interruption totale d'Internet dans une dizaine de pays d'Afrique.

Le projet 2Africa entend limiter les risques de deux manières. Le câble sera enterré plus profondément sous terre, au fond de l'océan, que la plupart de ses concurrents. Et surtout, il fera complètement le tour de l'Afrique. Ibrahima Ba certifie que "cela permet de sécuriser les échanges. S'il y a une coupure sur le côté ouest de l'Afrique, le trafic pourra être acheminé par le côté est. S'il la coupure est du côté est, le trafic sera acheminé par l'ouest". Pour Internet Sans Frontières, les coupures de réseaux -volontaires et involontaires- représenteraient un manque à gagner économique autour de 5 à 6% du PIB africain. Antoine Fonteneau

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 08 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195 /20/SBEE/DG/DRH

Objet : Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour complier du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra revoir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est à souligner que le contrôle avant l'entrée dans les locaux de la SBEE est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

J'attache du prix à l'exécution sans faille des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.



Ampliations :

- PCA
- SG
- Directeur Centraux
- Directeurs Régionaux - Chefs Département
- Chefs Cellules - Chefs Service - Chefs d'Agence
- Secrétaires Généraux de Syndicat, PCA

Message SBEE COVID-19

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE

N° 739 /SBEE/2020/DG/DOC/CDC/SDCC/DRP
Cotonou, le 23 MAI 2020

COMMUNIQUE

La Société Beninoise d'énergie électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit sous la hantise du COVID 19. Le Bénin, notre pays n'est pas épargné.

Face à la propagation de la pandémie du virus et pour éviter des risques de contagion, la SBEE, conformément aux décisions du gouvernement, invite sa clientèle à respecter rigoureusement les mesures d'hygiène et de sécurité.

Elle renoue, des dispositions subtilement prises pour sécuriser aussi bien sa clientèle, que son personnel au niveau de la Direction Générale, des Directions Régionales et surtout des agences, et autres points d'encaissements sur l'ensemble du territoire national.

La Direction Générale souhaite et encourage ses clients à proscrire leurs opérations d'achat de crédit pour compléter à préalable, via les réseaux GSM MOOV et MTN, et à se rapprocher des services de la SBEE et de ses agences en toute sécurité pour le paiement de leurs factures, ou pour d'autres services, dans le respect strict des consignes de distanciation et de rassemblement.

La Direction Générale de la SBEE compte sur sa clientèle pour le respect des consignes sur ses différents sites.

Chaque client compte pour la SBEE. Protégeons les autres en nous protégeant.

La SBEE à votre service.

Le Directeur Général

Jacques PARADIS

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 736-B
N° IFU 5000000000013

S.B.E.E.
Direction Générale

Rue Amédée du Gouverneur Général PONTY
B.P. 102 COTONOU (Bénin)
Tel : 023 21 11 11 46
Télécopie : 023 21 11 00 06

SOCIÉTÉ BENINOISE D'ÉNERGIE ELECTRIQUE

N° 832 /SBEE/2020/DG/DOC/CDC/SDCC/DRP
Cotonou, le 11 MAI 2020

COMMUNIQUE

La Société Beninoise d'énergie électrique communique :

Depuis quelques semaines, le monde entier vit une crise sanitaire sans précédent, face à la propagation du COVID 19. Face à cette pandémie, le Gouvernement recommande au peuple béninois le respect strict des mesures d'hygiène. La SBEE se devait d'agir à ses règles qui concernent des sites. C'est pourquoi, elle rappelle que les dispositions prises sont toujours en vigueur et concernent la clientèle, les fournisseurs, le personnel et tout usager. Il s'agit entre autres :

- de la respect des mesures d'hygiène à la Direction Générale, dans les agences et lieux de travail notamment. l'utilisation du système de lavage des mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique,
- de la prise systématique de température,
- de la formation et la sensibilisation des agents d'entretien pour le nettoyage continu des espaces et objets divers (téléphones de portes, boutons d'accès, rampe d'ascenseur, toilettes, etc.)
- de la réduction des réunions physiques au profit des réunions par audio ou vidéo conference et de télétravail
- de la limitation des accès aux bureaux de la Direction Générale et des agences à toute personne extérieure non employée.

Cependant, et afin d'éviter le cumul des tensions en cette période de perturbation, la SBEE rappelle que nos services sont ouverts aux opérations de paiement de factures et que le paiement électronique fonctionne en continu. Elle invite donc ses clients à se rappeler de ses galeries en toute sécurité où les dispositions sont prises à cet effet.

Prévenez-vous et protégez les autres pour vaincre ensemble le COVID-19.

La SBEE, à votre service 24/24.

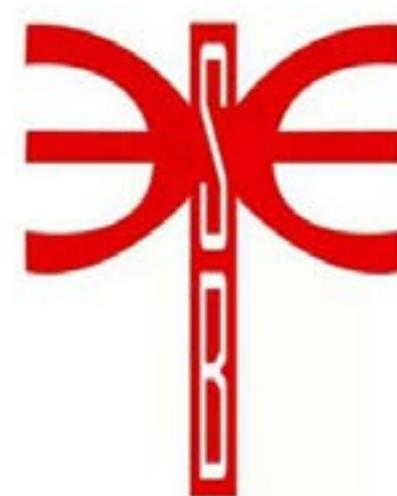
Le Directeur Général

Jacques PARADIS

CAPITAL SOCIAL : 10.000.000.000 F CFA
R.C. COTONOU N° 736-B
N° IFU 5000000000013

S.B.E.E.
DIRECTION GENERALE

Rue Amédée du Gouverneur Général PONTY
B.P. 102 COTONOU (Bénin)
Tel : 023 21 11 11 46
Télécopie : 023 21 11 00 06



La CPI assouplit les restrictions faites à Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé



La chambre d'appel de la CPI modifie les conditions de mise en liberté de l'ancien président ivoirien et de l'ancien leader du mouvement des "Jeunes patriotes", Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. La chambre d'appel de la Cour pénale internationale maintient

ce 28 mai 2020 l'arrêt prononcé contre les deux anciens responsables politiques ivoiriens. Mais les conditions de leur mise en liberté seront allégées. Dans son communiqué, la Chambre d'appel annonce qu'elle révoque les dispositions suivantes :

"(1) Ne pas se déplacer en dehors des limites de la municipalité dans laquelle ils résident dans l'État d'accueil, à moins d'y avoir été expressément autorisés au préalable par la Cour
 (2) Remettre au Greffe toutes les pièces d'identité dont ils disposent, en particulier leur passeport
 (3) Se présenter chaque semaine auprès des autorités de l'État d'accueil ou auprès du Greffe
 (4) Se conformer à toute autre condition raisonnable imposée par l'État dans lequel ils seront libérés." En revanche "les autres conditions restent en vigueur". Rappel de la procédure antérieure Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont été acquittés, lors d'un procès en première instance qui s'est tenu entre janvier 2016 et juillet 2019,

"de toutes les charges de crimes contre l'humanité précédemment perpétrés en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011". L'accusation a fait appel au regard de la gravité des crimes en questions, qui relevaient du "meurtre, [du] viol, [d']autres actes inhumains" - autant de violences commises durant le conflit post-électoral qui a opposé les partisans de Laurent Gbagbo à ceux d'Alassane Ouattara en Côte d'Ivoire. Suite à un appel du Procureur, la Chambre d'appel de la CPI avait imposé des conditions strictes à la mise en liberté des deux hommes. Décision contre laquelle la défense de Laurent Gbagbo avait introduit un recours, pour appeler les juges à ordonner la mise en liberté immédiate et sans conditions de l'ex-président ivoirien.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA BANQUE MONDIALE



LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Le Prix « Mission Billion », Édition WURI Afrique de l'Ouest appelle à des innovations pour faciliter l'inclusion du secteur informel dans les programmes de protection sociale. Un demi-milliard de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'identification de base et aux programmes de protection sociale. Le prix « Mission Billion » de la Banque mondiale et du Département de l'intégration régionale de l'Afrique appelle à des solutions innovantes pour relever ce défi du développement.

WASHINGTON, 27 mai 2020- Le Groupe de la Banque mondiale a annoncé aujourd'hui le lancement du "Prix WURI Afrique de l'Ouest", ce Challenge vise la recherche de solutions innovantes pour faciliter l'accès des travailleurs informels aux systèmes de protection sociale grâce à des plateformes d'avantages sociaux et des systèmes d'identification flexibles. Le Challenge offre plusieurs récompenses d'un montant total de 150 000 dollars US pour les propositions les plus prometteuses permettant aux pays d'inclure les travailleurs informels dans des programmes de protection sociale sensibles aux chocs.

Le programme WURI (Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest) facilite l'accès aux services par le biais de plateformes d'identification fondamentales pour toutes les personnes résidant dans les territoires participants. Le Challenge « Mission Billion » est organisé par l'initiative Identification for Development (ID4D) de la Banque mondiale. Le prix WURI Afrique de l'Ouest est soutenu par ID4D, le programme de Rapid Social Response (RSR) et l'initiative Disruptive

Technologies for Development (DT4D). Le prix « Mission Billion » 2020 est lancé à un moment de crise mondiale sans précédent. La pandémie souligne l'importance des plateformes (telles que les cartes d'identité, les paiements de gouvernement à personne (G2P) et les registres sociaux) afin d'augmenter rapidement les effectifs ou d'introduire de nouveaux programmes de protection sociale. Les pays disposant de tels atouts ont pu effectuer efficacement des transferts d'argent liquide aux travailleurs informels, aux travailleurs migrants et à d'autres populations vulnérables difficiles à identifier et qui ne sont généralement pas incluses dans les filets de protection sociale.

Le prix WURI Afrique de l'Ouest recherche des solutions innovantes qui facilitent les contributions des travailleurs du secteur informel aux programmes d'assurance sociale, tels que les pensions et les comptes d'épargne, y compris les contributions transfrontalières. Plus de 80 % des travailleurs en Afrique subsaharienne travaillent dans le secteur informel, et près de 90 % des femmes employées sont des travailleuses du secteur informel.

"Le secteur informel est confronté à des défis distincts, tels que l'irrégularité et les faibles revenus. Les programmes d'assurance sociale élaborés pour répondre aux besoins de ces travailleurs, tels que l'autorisation de cotisations et de retraits flexibles, augmenteraient la couverture et permettraient aux gouvernements de verser rapidement des aides à ces groupes en cas de crise", a déclaré Michal Rutkowski, directeur mondial du pôle Protection sociale et emploi de la Banque mondiale. "L'informalité persistante continue de poser le plus grand défi aux économies émer-

gentes, en particulier en temps de crise", déclare Coralie Gevers, directrice de la Banque mondiale pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, la Guinée et le Togo. "Des systèmes d'identification uniques et fondamentaux tels que ceux soutenus par le programme WURI peuvent jouer un rôle important dans la mise en œuvre et la gestion des programmes de protection sociale et dans la promotion de réponses transfrontalières en reliant les systèmes nationaux", déclare Deborah Wetzel, directrice de l'intégration régionale en Afrique à la Banque mondiale.

Les personnes et les organisations ayant une forte passion pour le développement de solutions innovantes sont encouragées à soumettre leur projet. Les solutions proposées seront revues par des experts en plateformes de protection sociale, en identification numérique et en développement international. Les finalistes bénéficieront du mentorat et du soutien d'experts en développement de Google et seront invités à un événement de haut niveau, « Mission Billion », pour exposer leurs solutions à un panel de juges de haut niveau en octobre 2020.

La compétition « Mission Billion » est ouverte. La date limite de soumission est le 14 août 2020. Pour en savoir plus sur ce Challenge, veuillez visiter : <https://solve.mit.edu/challenges/wuri-mission-billion-2020> ou <https://id4d.worldbank.org/missionbillion/west-africa-prize-overview>

À propos du Programme d'identification unique pour l'intégration et l'inclusion régionales (WURI) en Afrique de l'Ouest Le Programme d'identification unique pour l'intégration régionale et l'inclusion (WURI) en Afrique de l'Ouest a reçu un financement de 395,1 millions de dollars américains sur dix ans de l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et est une opération supportée par la « Regional Intergration Window » visant à mettre en place des systèmes

d'identification fondamentaux qui soient interopérables au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Niger et au Togo. Le programme couvrira 100 millions de personnes afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement humain et d'inclusion financière. Le programme poursuit le double objectif du Groupe de la Banque mondiale: mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir la prospérité partagée. Le programme soutient directement la stratégie régionale de la CEDEAO 2019-2023, qui vise à améliorer les conditions de vie des populations de ses pays membres.

Contacts :

À Washington : Aby K. Toure, akonate@worldbank.org

En Côte d'Ivoire : Enoh Ndri Nguessan, endri@worldbank.org

Au Bénin : Yao Gnona Afangbedji, ya-fangbedji@worldbank.org

Au Burkina Faso : Lionel Yaro, lyaro@worldbank.org

En Guinée : Mamadou Bah, mbah3@worldbank.org

Au Niger : Mouslim Sidi Mohamed, msidi-mohamed@worldbank.org

Au Togo : Yao Gnona Afangbedji, ya-fangbedji@worldbank.org

Pour plus d'informations sur les programmes de la Banque en Afrique, veuillez consulter le site: <https://www.banquemon-diale.org/fr/region/afr>

Suivez-nous sur Facebook : <http://www.facebook.com/worldbankafrica>

Suivez-nous sur Twitter : <https://twitter.com/WorldBankAfrica>

Regardez nos vidéos sur YouTube : <https://www.worldbank.org/africa/youtube>

Écoutez nos podcasts sur Soundcloud : <https://soundcloud.com/worldbank/sets/world-bank-africa>